

CAP N°5 DES GREFFIERS

Je choisis



POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE?



UN SYNDICAT DYNAMIQUE, EFFICACE ET INDEPENDANT

Implanté au sein du Ministère de la Justice depuis 2010, le syndicat **JUSTICE CGC** œuvre depuis toutes ces années pour **la défense de nos statuts**, pour **une rémunération juste** et **une amélioration de nos conditions de travail**, dans un esprit constructif mais toujours combatif.

Seul syndicat qui se consacre uniquement aux fonctionnaires du Ministère de la Justice, notre syndicat considère qu'il est indispensable que les compétences, l'expérience et le savoir-faire qui sont les atouts des femmes et des hommes de cette institution soient enfin reconnus. Sur le terrain, nos équipes sont à votre écoute et sauront relayer votre voix.

UN SYNDICAT FORT D'UN ANCRAGE NATIONAL

Notre syndicat est affilié à la Fédération des services publics de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), qui assure sa représentation dans les instances nationales telles que le conseil commun de la Fonction publique (instance générale du dialogue social) et le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat (consulté sur tous les projets de texte modifiant les statuts des fonctionnaires).

QUEL EST L'ENJEU DE VOTRE VOTE?

Les CAP sont obligatoirement consultées, à l'initiative de l'Administration, sur les projets de décision individuelle concernant les greffiers et notamment :

- Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire, après 3 refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité, licenciement pour insuffisance professionnelle ou suite au refus du ou des postes proposés en vue d'une reprise de fonctions à la fin d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée
- Refus pour la deuxième fois d'une demande de formation continue ou d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service

Une CAP peut être consultée à votre demande sur les projets de décision individuelle notamment :

- Refus d'une démission, d'une disponibilité, d'un temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
- Refus des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue
- Demande de révision du compte-rendu d'un entretien professionnel annuel
- Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- Refus d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

Les CAP sont également consultées, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2ème, 3ème et 4ème groupes.

NOTRE PROGRAMME



FAVORISER LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Passage de tous les greffiers en catégorie A avec création de deux filières

Les greffiers disposent des diplômes et des compétences nécessaires pour qu'on cesse de recruter des contractuels qu'il faut former. Leur connaissance de l'institution judiciaire leur permet d'être opérationnels rapidement. Nous proposons deux filières :

- **une filière procédurale** : assistance des magistrats à l'audience ou en cabinet...
- **une filière juridique** : le greffier assistant du contentieux chargé de préparer les dossiers et d'élaborer les décisions afin que l'on cesse de recruter des contractuels, des juristes assistants ou assistants de justice

Cela permettra aux magistrats de se recentrer sur leur fonction de dire le droit. Nous demandons un recrutement sur concours à un niveau BAC +3 et une passerelle spécifique pour une intégration à la magistrature.

Fin du statut d'emploi de greffier fonctionnel

Depuis sa création, ce statut d'emploi n'attire pas nos collègues. Chaque année, ce sont des centaines de postes qui restent vacants. Et pour cause, nos collègues, chefs de greffe notamment, ont perdu leur NBI tout en gardant les mêmes responsabilités. A peine sont-ils avantagés par un IFSE plus important.

Ces postes sont en réalité des sièges éjectables et accessibles à n'importe quel corps de catégorie B alors que ces fonctions étaient généralement exercées par des catégories A.

Des passerelles seront mises en place pour un passage dans le corps des directeurs pour ceux qui souhaitent continuer à exercer des fonctions d'encadrement ou de greffier assistant du contentieux.

Gestion cohérente de la carrière

Actuellement, nos carrières sont largement dépendantes des magistrats alors qu'ils ne sont même pas nos supérieurs hiérarchiques directs. Nous voulons la suppression de l'avis des chefs de juridiction ou de cour pour les mutations, les avancements, les demandes de congé formation.

Attribuer la gouvernance des juridictions aux directeurs permettra que les magistrats n'aient plus à régir nos droits individuels et n'interviennent plus sur l'organisation et le fonctionnement des juridictions.

L'administration doit tenir compte de la richesse de ses effectifs pour construire la Justice de demain.



ÊTRE REMUNÉRÉ AVEC DÉCENCE

Revalorisation des grilles indiciaires de tous les greffiers car celles-ci sont indignes et ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités et de leurs compétences

Refonte totale des NBI attribuées aux greffiers avec la prise en compte de la particulière technicité de certaines fonctions et la suppression notamment de son alignement entre greffier placé et adjoint administratif placé

Revalorisation du socle de l'IFSE et du plafond du CIA, le régime indiciaire doit être privilégié mais nous voulons aussi que le régime indemnitaire soit plus juste. Nous exigeons qu'il n'y ait plus de différence dans le montant de l'IFSE entre les greffiers se trouvant dans des situations équivalentes.

Intégration des primes dans le calcul de la retraite

Mais aussi :

Augmentation de l'indemnité d'astreinte de 50€ à 100€ au même titre que les magistrats

Augmentation de la rémunération des heures supplémentaires de jour comme de nuit

Augmentation de l'aide l'installation des personnels de l'Etat (AIP) à 10000€

Obtention de tickets restaurant à l'instar d'autres ministères

Augmentation des budgets liés à l'action sociale

NOTRE PROGRAMME



PRÉSERVER NOTRE SANTÉ AU TRAVAIL

Mettre en application une politique de prévention des risques psycho-sociaux et le plan de santé au travail

Nous voulons que ce ministère mette en œuvre un véritable plan de lutte contre les risques psycho-sociaux. Nous réclamons, entre autres :

- l'octroi de véritables moyens pour la prévention des risques psychosociaux (augmentation des budgets de formation et de prévention)
- le développement des partenariats avec des acteurs extérieurs en lien avec cette problématique (médecine de prévention, acteurs de la santé dédiés)

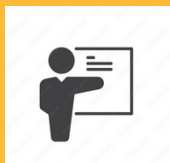
Mettre un terme à la pénurie de greffiers et à la dictature des statistiques

Pour préserver notre santé, **il faut cesser de reporter la charge de travail sur nos collègues.**

Plus que de recruter des contractuels, nous exigeons des **recrutements pérennes**, une meilleure anticipation des départs en retraite avec par exemple l'affectation en surnombre de greffiers lors des mouvements. Il faut recruter plus d'adjoints et de secrétaires administratifs pour recentrer les greffiers sur leur cœur de métier.

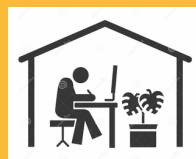
Soutenir nos collègues en situation de handicap de manière plus efficace

Les aménagements de poste doivent être plus rapides. Nous voulons un circuit de traitement des demandes plus efficace afin d'éviter d'attendre des mois l'achat de matériel ou d'une prise en charge adaptée. Les budgets doivent être augmentés pour que nos collègues puissent travailler. Le ministère doit accélérer les investissements pour aménager les locaux et obliger les décisionnaires à le faire. Il convient également de mettre en œuvre la promotion des fonctionnaires en situation de handicap comme le prévoit la loi de transformation de la Fonction publique.



ÊTRE MIEUX FORMÉ

- Créer des formations d'adaptation à l'emploi en cas de changement de fonction
- Recentrer les formations sur site ou sur les SAR pour encourager les collègues à se former
- Augmenter l'offre générale de formation par l'augmentation des budgets
- Accompagner les greffiers dans l'utilisation des logiciels et supprimer ceux qui sont inadaptés ou inutiles



CONCILIER VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

- Favoriser le développement du télétravail
- Appliquer le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail (notamment avec la suppression des audiences tardives)
- Instaurer de nouvelles autorisations d'absence pour l'accompagnement à des soins médicaux, l'acclimatation des enfants à la crèche...
- sécuriser les postes occupés par des femmes enceintes



ENCOURAGER LA MOBILITÉ

Rendre la mobilité attractive

Nous demandons l'extension pour les postes à faible attractivité du dispositif d'accompagnement renforcé à la mobilité mis en place par la Chancellerie pour les magistrats et les fonctionnaires (affectation d'une durée minimale de 3 ans sur le ressort de la CA de Cayenne ou une juridiction de Mayotte avec en contre partie une affectation assurée à l'issue sur un poste choisi par l'agent).

Faciliter l'installation

Dans certaines zones, nos collègues n'arrivent pas à se loger décemment ni à concilier leur vie personnelle et professionnelle. Nous voulons que le budget relatif au logement pour les fonctionnaires de ce ministère soit doublé. Des dispositifs de garde d'enfants doivent être développés (accueil préférentiel dans des structures, aide financière au paiement des frais de garde, en dehors des aides interministérielles insuffisantes).

Nous demandons la suppression de la durée minimale d'affectation prévue par les lignes directrices de gestion.

Je choisis



JUSTICE CGC

VOS CANDIDATS



1-VERONIQUE RAYNAL,
greffière principale, TPR
ARCACHON



2-LIVIA SEYMOUR, greffière,
CA PARIS

3-YVES NICOLAS, greffier
fonctionnel, TPR SAINT OUEN

4-MARIE-EDOUARD IGABILLE,
greffier, TJ BASSE-TERRE

5-SYLVIE TASSEAU, greffière,
TPR COGNAC

6-PATRICIA CARDI, greffière
principale, CA AIX-EN-PROVENCE

7-FROELIGER ALINE, greffière
principale, TJ DRAGUIGNAN

8-EDITH VIGILANT, greffière
principale, SAR BORDEAUX

9-VALERIE DUFOUR, greffière,
CA BORDEAUX

10-CHRISTELLE TENDA, greffière,
SAR PARIS

11-INGHILLERI EMMA, greffière,
SAR AIX-EN-PROVENCE

12-LAURA TASCAN, greffière, TJ
CAEN

13-SEGOLENE COTTRAY,
greffière, TJ PAU

14-JANICK ESTELLIN, greffière, TJ
TOULON

15-MAGGY CHOVINO, greffière
fonctionnelle, CPH POINTE-A-
PITRE

16-MURIEL FREGONA, greffière, CA
AIX-EN-PROVENCE